conseils
AUDIT ET EXPERTISE

> Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

OGEC ECOLE LACORDAIRE
ASSOCIATION

7, BD LACORDAIRE
13013 MARSEILLE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

T/ 04 91 91 24 61
F/ 04 91 33 20 73
i.menestrier@imconseils.fr

32 Cours Pierre Puget
13006 Marseille

SARL au capital de 90.000 Euros
RCS Marseille 481 857 894
NAF 6920 Z

Inscrite à l'Ordre
des Experts Comptables de Marseille
et à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence

OGEC ECOLE LACORDAIRE
ASSOCIATION

7, BD LACORDAIRE
13013 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

IM CONSEILS S.A.R.L
32, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

A l'Assemblée Générale de l'association OGEC LACORDAIRE,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 5 Février 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC LACORDAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Septembre 2022 à la date d'émission de mon rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je dois porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que j'ai apportées face à ces risques.

J'ai déterminé qu'il n'y avait pas de points clés de l'audit à communiquer dans mon rapport.

VERIFICATION SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Marseille, le 8 Janvier 2024

Votre Commissaire aux Comptes,

IM CONSEILS S.A.R.L
représentée par Isabelle MENESTRIER

Isabelle MENESTRIER
Expert Comptable Commissaire aux Comptes
[illegible] Ferret
13006 MARSEILLE
Tél : 04.91.91.24.61 - Fax : 04.91.33.20.73
Mail : i.menestrier@imconseils.fr - Siren : 481 857 894

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

OGEC ECOLE LACORDAIRE
ASSOCIATION

7, BD LACORDAIRE
13013 MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2024 RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

IM CONSEILS S.A.R.L
32, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

Aux membres de l'assemblée générale de l'OGEC ECOLE LACORDAIRE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.
Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, j'ai été informée que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1-1 CONVENTION CADRE DE COOPERATION

Une convention cadre de coopération a été conclue entre l'OGEC ECOLE LACORDAIRE et le fonds de dotation FONDS LACORDAIRE, REUSSIR POUR SERVIR en date du 28 Janvier 2019, et autorisée par le conseil d'administration du même jour. Cette convention a produit ses effets à compter de l'exercice clos au 31 Août 2018.

Elle précise les modalités de coopération entre l'OGEC et le Fonds en vue de la bonne réalisation de leurs missions respectives, dans le parfait respect des règles juridiques, fiscales et sociales incombant aux Parties.

Elle définit notamment les règles concernant :

- le développement par le Fonds d'une stratégie de collecte de dons en faveur de l'OGEC et la politique de communication du Fonds qui l'accompagne ;
- dans le cadre de la stratégie de collecte de dons du Fonds, le mandat donné par le Fonds à l'OGEC pour la collecte de certains dons auprès des parents d'élèves ;
- la réalisation de prestations gratuites (mécénat de compétences) de l'OGEC au bénéfice du Fonds ;
- la mise à disposition de moyens par l'OGEC au Fonds.

Fait à Marseille, le 8 janvier 2024

Votre Commissaire aux Comptes,

IM CONSEILS S.A.R.L
représentée par Isabelle MENESTRIER

Isabelle MENESTRIER
Expert-Comptable Commissaire aux Comptes
[illegible]
13006 MARSEILLE
Tél : 04.91.91.24.61 - Fax : 04.91.33.20.73
Mail : i.menestrier@imconseils.fr - Siren : 481 857 894

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/08/2023 Brut	31/08/2023 Amort. et Dépréc.	31/08/2023 Net	31/08/2022 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	25 900	25 900		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains (y compris agencts et aménagts terrains)				482 800
	Constructions sur sol propre	147 777	141 854	5 923	7 706
	Constructions sur sol d'autrui	27 664 111	18 472 918	9 191 194	5 890 891
	Installations techniques, matériel et outillage	1 834 091	1 465 755	368 336	298 836
	Autres immobilisations corporelles	594 185	463 855	130 330	107 462
	Immobilisations en cours	13 160		13 160	3 896 063
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	585 307		585 307	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	400		400	400
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	808		808	2 223
	TOTAL (I)	**30 865 740**	**20 570 282**	**10 295 458**	**10 686 381**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**	7 700		7 700	10 439
	Avances et acomptes versés sur commandes	32 307		32 307	6 965
	CREANCES (3)				
	Usagers (familles, élèves)	144 530	26 126	118 405	137 624
	Personnel et organismes sociaux	554		554	2 399
	Etat et autres collectivités publiques	397 576		397 576	606 239
	Autres créances	70 414		70 414	219 908
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 101 500		4 101 500	361 855
	DISPONIBILITES	2 596 726		2 596 726	4 552 831
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	160 534		160 534	191 980
	TOTAL (II)	**7 511 840**	**26 126**	**7 485 714**	**6 090 240**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)	4 802		4 802	5 315
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**38 382 382**	**20 596 407**	**17 785 974**	**16 781 937**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an 2 223
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/08/2023	31/08/2022
FONDS ASSOCIATIFS	**FONDS PROPRES**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	- Valeur du patrimoine intégré		
	- Fonds statutaires		
	- Apports sans droit de reprise	194 373	194 373
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Dont *Réserves statutaires*		
	Réserves pour investissements		
	Réserves de trésorerie		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	5 362 501	5 234 981
	Résultat de l'exercice	**107 439**	**127 520**
	TOTAL DES FONDS PROPRES	**5 664 312**	**5 556 874**
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports avec droit de reprise		
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisé		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 630 586	1 571 484
	Dont *Subventions d'équipement*	*3 626 345*	*3 422 345*
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement		
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires		
	Autres subventions d'investissement	*(1 995 759)*	*(1 850 861)*
	Droits des propriétaires		
	TOTAL DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	**1 630 586**	**1 571 484**
	TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS (I)	**7 294 898**	**7 128 357**
PROVISIONS	Provisions pour risques	228 995	328 995
	Provisions pour pensions et obligations similaires	374 405	362 471
	Provisions pour gros entretien		
	Autres provisions pour charges		
	TOTAL DES PROVISIONS (II)	**603 400**	**691 466**
Fonds dédiés	**TOTAL DES FONDS DEDIES (III)**		
DETTES (1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 836 847	5 733 977
	Avances et acomptes reçus des usagers	298 042	190 400
	Dettes fournisseurs	432 860	744 520
	Dettes fiscales et sociales	334 793	297 117
	Dettes sur immobilisations	999	
	Autres dettes	1 965 727	1 987 774
	Produits constatés d'avance	18 408	8 325
	TOTAL DES DETTES (IV)	**9 887 676**	**8 962 113**
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL PASSIF (I à V)	**17 785 974**	**16 781 937**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	107 438,90	127 519,72
(1) Dont à moins d'un an	3 256 261	3 411 639
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		31/08/2023	31/08/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Participation des familles	5 534 481	5 264 915
	Participation de l'Etat et des collectivités publiques	1 862 009	1 879 733
	Ventes de produits et marchandises, travaux, études	72 147	74 204
	Produits des activités annexes	70 308	66 650
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	20 278	36 173
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	77 893	138 273
	Autres produits de gestion courante	36 282	30 035
	Total des produits d'exploitation	**7 673 398**	**7 489 983**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock	204 882	120 140
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock	1 630 928	1 531 342
	Autres charges externes	920 102	1 350 813
	Impôts, taxes et versements assimilés	358 757	337 651
	Salaires et traitements	2 472 516	2 340 850
	Charges sociales	885 585	841 537
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations	954 348	795 872
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant		
	Dotations aux provisions	62 447	16 628
	Autres charges de gestion courante	14 556	12 605
	Total des charges d'exploitation	**7 504 122**	**7 347 437**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**169 276**	**142 546**

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/08/2023	31/08/2022
		RESULTAT D'EXPLOITATION	**169 276**	**142 546**
Opéra. comm.		Remboursement des frais sur opérations faites en commun Quote-part des frais sur opérations faites en commun		
PRODUITS FINANCIERS		De participations De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	88 333	9 951
		Total des produits financiers	**88 333**	**9 951**
CHARGES FINANCIERES		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	61 130	58 837
		Total des charges financières	**61 130**	**58 837**
		RESULTAT FINANCIER	**27 203**	**(48 885)**
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**196 479**	**93 661**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	688 729 206 150 000	2 605 87 365
		Total des produits exceptionnels	**879 894**	**89 970**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	396 269 576 299 2 257	22 996 29 592
		Total des charges exceptionnelles	**974 825**	**52 588**
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(94 931)**	**37 382**
		Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	7 805	
		TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**8 639 801** **8 532 362**	**7 583 904** **7 456 385**
		EXCEDENT ou DEFICIT	**107 439**	**127 520**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		**Contributions reçues** Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	**1 161 556** 1 161 556	**1 161 556** 1 161 556
		Emplois des contributions reçues Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole	**1 161 556** 1 161 556	**1 161 556** 1 161 556

Etats financiers au 31/08/2023

ANNEXE COMPTABLE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023 dont le total est de 17 785 974 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 8 639 801 euros et un total charges de 8 532 362 euros, dégageant ainsi un résultat de 107 439 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe d'image fidèle, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux sources réglementaires et aux recommandations professionnelles suivantes:

- Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif complété par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020,
- Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et recueil des normes comptables françaises publié par l'ANC (version en vigueur au 1er janvier 2021),
- Guide de l'établissement de l'annexe comptable des associations et fondations (édition mars 2021 Ordre des experts-comptables).

La présente annexe aux comptes annuels des OGEC est adapté au référentiel des établissements scolaires catholiques. Il comprend des dispositions communes prévues par le plan comptable général et des dispositions spécifiques aux entités du secteur non-lucratif (article 431-1 du règlement ANC n° 2018-06).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Concernant l'application du règlement sur les actifs, la société a retenu les hypothèses suivantes:

- Compte tenu de la nature de ses immobilisations, la société n'a pas été en mesure d'identifier de composants significatifs,
- La société ne prévoit pas de céder ses immobilisations avant l'achèvement de leur durée de vie. La durée d'utilisation correspond en pratique aux durées d'usage qui étéaient antérieurement pratiquées,
- La valeur résiduelle des immobilisations à la fin de leur utilisation étant, pour la quasi-totalité de celle-ci, non significative ou difficilement chiffrable, elle n'a pas été prise en compte.

S'agissant de matériel d'occasion, les immobilisations sont amorties sur une courte durée.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions	de 5 à 40 ans
- Installations techniques , matériel & outillage industriels	de 2 à 20 ans
- Installations générales, agencements	de 5 à 20 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau & informatique, mobilier	de 3 à 10 ans

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est infèrieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements retraites

Les engagements de retraite sont provisionnés dans les comptes (charges sociales incluses) à hauteur de 374 405 € en hausse de 11 934 € par rapport à l'exercice précédent. Il est toutefois précisé que cet engagement ne fait pas l'objet d'un calcul actuariel alors que des taux de 3 à 3,50 % sont fréquemment admis. Le calcul n'intègre pas non plus de taux de progression des salaires.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Subventions d'investissement

Les dispositions du réglement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au traitement des subventions d'investissement ont été appliquées à partir de l'exercice 2020/2021.

Autres éléments significatifs de l'exercice

- Les travaux concernant la reconstruction du collège et de l'amphitéâtre ont été virés des immobilisations en cours vers des comptes d'immobilisations et amortis à compter du 1er septembre 2022.

- Un terrain acquis en 2021 auprès de la Ville de Marseille et ses agencements ont été apportés à la SCI ECOLE LACORDAIRE dont l'OGEC détient quasiment l'intégralité du capital social.

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	30 265				4 365	25 900
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**30 265**				**4 365**	**25 900**
CORPORELLES	Terrains	482 800				482 800	
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	12 424 049		4 101 189			16 525 238
	instal. agenct aménagement	11 264 707		142 617		120 674	11 286 650
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 856 591		133 983		156 483	1 834 091
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	54 778					54 778
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	501 996		63 204		25 792	539 408
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	3 896 063		13 160	3 896 063		13 160
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**30 480 984**		**4 454 152**	**3 896 063**	**785 748**	**30 253 325**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			585 307			585 307
	Autres titres immobilisés	400					400
	Prêts et autres immobilisations financières	2 223		85		1 500	808
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 623**		**585 392**		**1 500**	**586 515**
	TOTAL	**30 513 872**		**5 039 544**	**3 896 063**	**791 613**	**30 865 740**

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	30 265		4 365	25 900
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**30 265**		**4 365**	**25 900**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	9 691 240	486 627		10 177 867
	instal. agencement aménagement	8 098 919	365 161	27 175	8 436 904
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 557 755	64 482	156 483	1 465 755
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	54 547	231		54 778
	Matériel de bureau, mobilier	394 765	40 104	25 792	409 077
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**19 797 226**	**956 605**	**209 450**	**20 544 381**
	TOTAL	**19 827 490**	**956 605**	**213 814**	**20 570 282**

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2023
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux usagers				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	362 471	11 934		374 405
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	328 995	50 000	150 000	228 995
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**691 466**	**61 934**	**150 000**	**603 400**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations – incorporelles				
	Sur immobilisations – corporelles				
	Sur immobilisations – des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations – titres de participation				
	Sur immobilisations – autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes usagers (familles, élèves)	34 700		8 574	26 126
	Autres	8 159		8 159	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**42 859**		**16 734**	**26 126**
	TOTAL GENERAL	**734 326**	**61 934**	**166 734**	**629 526**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		62 447	16 734	
	- financières				
	- exceptionnelles			150 000	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres				
- Valeur du patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise	194 373			194 373
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires				
Réserves pour investissements				
Réserves de trésorerie				
Autres réserves				
Report à nouveau	5 234 981	127 520		5 362 501
Résultat de l'exercice	127 520		127 520	
Autres fonds associatifs				
- Apports avec droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisé				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement	3 422 345	204 000		3 626 345
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement	(1 850 861)	(144 898)		(1 995 759)
Droits des propriétaires				
TOTAL	**7 128 357**	**186 622**	**127 520**	**7 187 459**

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/08/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	808		808
	Créances usagers (familles, élèves)	144 530	144 530	
	Personnel et organismes sociaux	554	554	
	Etat et autres collectivités publiques	397 576	397 576	
	Confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés	12 698	12 698	
	Autres créances	57 715	57 715	
	Charges constatées d'avances	160 534	160 534	
	TOTAL DES CREANCES	**774 415**	**773 607**	**808**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés	12 698		

		31/08/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	6 836 847	503 474	1 639 706	4 693 667
	Emprunts et dettes financières divers				
	Familles ou élèves avances reçues	202 255	202 255		
	Dettes fournisseurs	432 860	432 860		
	Dettes sociales	180 143	180 143		
	Etat et autres collectivités publiques	154 651	154 651		
	Dettes sur immobilisations	999	999		
	Confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés	35 644	35 644		
	Autres dettes	1 727 828	1 727 828		
	Produits constatés d'avance	18 408	18 408		
	TOTAL DES DETTES	**9 589 634**	**3 256 261**	**1 639 706**	**4 693 667**
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 488 271			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	385 486			
	Emprunts auprés des confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés	35 644			

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en **euros**

		31/08/2023
Total des produits exceptionnels		**879 894**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		**688**
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE	*688*	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		**729 206**
CESSION IMMOB CORPORELLES	*584 308*	
QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREE	*87 480*	
AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	*51 440*	
Q.PART DE SUBVENTION INV INTERNAT	*5 978*	
Reprises sur provisions et transferts de charges		**150 000**
REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES	*150 000*	
Total des charges exceptionnelles		**974 825**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		**396 269**
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTI	*138*	
DONS, LIBERALITES	*4 157*	
CHARGES EXCEPTIONNELLES TRAVAUX	*391 692*	
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS (COMPTE A LA DI	*282*	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		**576 299**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	*576 299*	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		**2 257**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS DES	*2 257*	
Résultat exceptionnel		**(94 931)**

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Effectifs

Services	Effectif
Personnels de direction (chef d'établissement, adjoints)	2.3
Cadres de direction	6.08
Agent de maitrise	5.63
Cadres pédagogiques et éducatifs (cadres éducatifs, responsables de niveau+ profs HC)	9.79
Animateurs pastoraux	2.31
Documentalistes non contractualisés	
Personnel éducatif non cadre externat (hors ASEM)	15.65
Personnel éducatif non cadre internat (hors ASEM)	5.69
ASEM (hors restauration)	
Entretien et maintenance	7.25
Nettoyage des locaux (hors restauration et internat)	10.69
Nettoyage des locaux internat	0.57
Administration générale (secrétariat, comptabilité-gestion, accueil)	5.71
Restauration (cuisine + salle à manger, dont personnel éducatif et nettoyage)	14.85
TOTAL	**86.52**

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Population scolaire de l'établissement

Contrat d'association	Nombre d'élèves							
Années	19/20	20/21	21/22	22/23	19/20	20/21	21/22	22/23
PRESCOLAIRE								
ECOLE Elémentaire	154	155	154	155	6	6	6	6
TOTAL PRIMAIRE	**154**	**155**	**154**	**155**	**6**	**6**	**6**	**6**
COLLEGE Collège	670	670	677	677	20	20	20	20
LYCEE Lycée	694	712	710	708	22	22	22	22
TOTAL SECONDAIRE	**1364**	**1382**	**1387**	**1385**	**42**	**42**	**43**	**43**
POST BAC								
TOTAL ETABLISSEMENT	**1518**	**1537**	**1541**	**1540**	**48**	**48**	**49**	**49**
Externes	214	215	212	212				
Demi-pensionnaires	1129	1150	1150	1150				
Pensionnaires	175	172	179	178				
EFFECTIF MOYEN PAR CLASSE								
Préscolaire								
Ecole	**25.67**	**25,83**	**25,67**	**25.83**				
Collège	**33.50**	**33,50**	**33,85**	**33.85**				
Lycée	**31.55**	**32,36**	**30,87**	**32.18**				
Post bac								

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Subventions d'investissements

Financeur	Solde comptes 131 - 31-08-2022	Nouvelles subventions	Ajust. divers	Solde comptes 131 - 31-08-2023
Région	1 331 486			1 331 486
Département	1 054 221	190 000		1 244 221
Autres entreprises publiques	525 660			525 660
Autres	510 978	14 000		524 978
TOTAL	*3 422 345*	*204 000*		*3 626 345*

Financeur	Solde comptes 139 - 31-08-2022	Amort. de l'exercice	Ajust. divers	Solde comptes 139 - 31-08-2023	Valeur nette des subventions
Région	1 107 539	40 599	0	1 147 958	183 528
Département	474 084	53 017	(686)	526 415	717 806
Autres entreprises publiques	7 385	26 261	0	33 646	492 014
Autres	262 033	25 707	0	287 740	237 238
TOTAL	*1 850 861*	*145 584*	*(686)*	*1 995 759*	*1 630 586*

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Tableau de détail des concours publics et subventions

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)		**Exercice 2022/2023**
Aides à l'emploi		1 785
Aides au développement des compétences		
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles		
Financement des formations par apprentissage		
Forfaits d'externat		1 747 952
	dont forfait Etat	681 493
	dont forfait Région	476 916
	dont forfait Département	479 230
	dont forfait Communes et groupements de communes	110 313
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue		
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole		
Autres concours publics		
Sous-total concours publics		1 749 737
Subventions État		9 938
Subventions Région		10 340
Subventions Département		
Subventions Communes et groupements de communes		
Autres subventions d'exploitation		
	dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	
	dont autres subventions	
Report de subventions		
Sous-total subventions d'exploitation		**20 278**
TOTAL		**1 770 016**

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Equivalent Loyer

En application de la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat, un équivalent loyer a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice (en comptes 8611 et 8711) pour un montant de 1 161 556 €. Cette comptabilisation n'a pas d'impact sur le compte de résultat L'équivalent loyer correspond au coût économique de mise à disposition des locaux. Il a été évalué en appliquant un taux de 4% à la valeur de reconstruction à neuf estimée à 29 039 K€. Le taux de 4% couvre essentiellement les amortissements, les provisions pour gros entretien et le coût de financement.